



2024



Rapport D'ACTIVITÉ



LA COOPÉRATION AGRICOLE
VIGNERONS COOPÉRATEURS



ÉDITO

Agir face aux crises

Sous l'effet de conditions climatiques défavorables et des maladies, le potentiel de production viticole a régressé en 2024 de 18 % dans presque tous les bassins. La production viticole est d'à peine 36 Mhl c'est-à-dire un niveau historiquement bas. Et cette récolte a par ailleurs coûté très cher à produire entre les intrants en hausse et les interventions nombreuses à réaliser dans les parcelles. Plus que jamais, le changement climatique nous impacte et transforme notre vignoble.

Face à la crise structurelle de la filière vin et pour relever les défis rencontrés par la filière viticole française, les organisations professionnelles, dont les Vignerons Coopérateurs de France, ont travaillé en 2024 un plan de filière visant à adapter la production aux attentes des consommateurs et des marchés pour gagner en agilité et en performance. Le plan comporte six axes stratégiques qui portent sur la prise en compte des tendances du marché,

la dynamique d'innovation, le soutien à l'export, la RSE au sein de la filière, la modernisation de l'image du vin et le développement des capacités d'action de la filière.

Au-delà de ces actions, notre réseau a également travaillé à de nombreuses mesures d'accompagnement de nos vignerons et de nos coopératives. L'arrachage, les aides pour la restructuration des caves coopératives, les orientations stratégiques au niveau européen, sont autant de dossiers qui ont avancés durant cette année.

Mais pour que tout ça soit efficace, il faut que nos caves se prennent en main pour développer nos marchés, innover, prendre des risques avec de nouveaux produits, séduire les consommateurs, aller au-devant d'eux pour répondre à leurs attentes. Et parfois assumer de se réorganiser et de se restructurer pour se renforcer sur les marchés. Comme les années précédentes, notre réseau reste un atout majeur pour accompagner nos fédérations et nos caves à la fois dans les crises comme dans l'action de moyen et long terme. VCF est et restera un acteur majeur des décisions politiques d'orientation de la filière vin et un soutien permanent à nos adhérents. Ce travail se poursuit en 2025 avec l'objectif de permettre au plus grand nombre, dans un projet collectif cohérent, de trouver la voie pour un avenir de la filière, de nos produits et de nos adhérents.



Joël BOUEILH, Président des Vignerons Coopérateurs de France

Gestion de la CRISE VITICOLE

Suivi et accompagnement de la procédure d'arrachage

Dans le contexte de crise structurelle et conjoncturelle que connaît la filière, les Vignerons Coopérateurs se sont mobilisés pour la mise en place du dispositif d'aide à l'arrachage intitulé « Aide à la réduction définitive du potentiel viticole ». Très impliqués au niveau européen, nous avons largement porté le sujet auprès des instances européennes pour obtenir une réponse favorable.

Les Vignerons Coopérateurs ont également accompagné les coopératives et leurs adhérents dans

l'anticipation de l'ouverture de cette aide de 4 000 euros par hectares arrachés qui a eu lieu en octobre 2024, ainsi que dans sa mise en œuvre. Les équipes VCF ont notamment conseillé les opérateurs sur les bonnes pratiques à mettre en œuvre en matière de droit coopératif, en matière de respect des baux ruraux ou encore, en matière d'anticipation des effets économiques consécutifs à l'arrachage.

Dossier restructuration des caves coopératives

Les caves coopératives ont soutenu les viticulteurs lors des crises des dernières années mais se retrouvent aujourd'hui pour une partie d'entre elles fragilisées. Leur restructuration est devenue un enjeu crucial pour garantir la pérennité de la filière viticole. En 2024, VCF a travaillé d'une part à faire le bilan de cette situation et d'autre part à évaluer ensuite les besoins d'accompagnement de nos caves.

A partir de l'automne 2024, nous avons porté une demande de financement pour accompagner les démarches de fusion et de restructuration des coopératives et optimiser la gestion des ressources au sein des structures coopératives. Avec la mobilisation des parlementaires, cette demande a abouti lors du vote du budget 2025 avec la mise en place d'une enveloppe de 10M€ spécifiquement dédiée à la restructuration des caves coopératives.

En 2025 des travaux démarreront pour mettre en place les dispositions concrètes d'accompagnement.



Travaux Egalim4 et défense de la spécificité coopérative

Les Vignerons Coopérateurs ont suivi les travaux sur Egalim 4 et sur l'éventuelle mise en place d'une nouvelle contractualisation obligatoire dans la filière viticole. Ils ont notamment fait valoir dans ces discussions que la filière viticole avait une structuration spécifique et qu'une contractualisation encadrée par la loi devait prendre en compte le caractère spécifique de la filière. Ils ont également souligné qu'une telle contractualisation ne devait être mise en place qu'à la demande des producteurs pour éviter d'alourdir la charge administrative des bassins viticoles qui ne

souhaitaient pas mettre en place un tel système.

Par ailleurs, VCF a porté le rôle et le caractère spécifique des coopératives de vinification dans la structuration de la filière et ont demandé que ces spécificités soient prises en compte et respectées. Plus particulièrement, les Vignerons Coopérateurs ont rappelé que les coopératives constituaient le prolongement de l'exploitation de leurs associés coopérateurs et qu'à ce titre, elles devaient continuer à être considérées comme des producteurs.

Intervention auprès de la DGCCRF pour présenter le modèle coopératif

Dans le prolongement des travaux portant sur Egalim, les Vignerons Coopérateurs ont rencontré les équipes de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) pour leur présenter le modèle coopératif et les statuts coopératifs. Lors de ces échanges, l'enjeu était d'explicitier le statut coopératif aux services, le fonctionnement spécifique des caves coopératives dans la filière viticole et de discuter des conséquences de ce fonctionnement spécifique en matière d'étiquetage et de contractualisation. Cette réunion a été l'occasion de rappeler que les coopératives agricoles et notamment viticoles constituaient le prolongement de l'exploitation de leurs associés coopérateurs et que leurs statuts prévoyaient obligatoirement le respect des

principes d'une gouvernance démocratique et d'une rémunération équitable, fixée par le conseil d'administration de la coopérative.



Initiation des travaux sur les procédures collectives

Compte-tenu des difficultés structurelles que connaît la filière, les problématiques juridiques en matière de procédures collectives (effets des procédures de sauvegardes ou de redressement judiciaires) se multiplient.

Les Vignerons Coopérateurs ont commencé à travailler sur ces points et à l'application spécifique du droit des procédures coopératives aux coopératives agricoles, pour pouvoir accompagner les coopératives et échanger avec les professionnels du secteur des entreprises en difficulté : commissaires aux comptes, administrateurs et mandataires judiciaires etc... L'objectif est de pouvoir fournir à nos adhérents des outils pratiques d'anticipation et d'accompagnement.

Accord de durabilité

Dans un contexte de crise structurelle et de tensions sur les marchés, la rémunération des producteurs (et des caves) est souvent insuffisante dans les négociations avec le négoce. Pour aider ces négociations et éviter des spirales de prix en baisse, les professionnels souhaiteraient pouvoir annoncer des prix d'orientation de leurs vins mais cette demande se heurte aux règles du droit de la concurrence.

La réglementation européenne a ouvert fin 2023 une possibilité de dérogation au droit de la concurrence (Article 210bis du règlement OCM) par des accords dits de durabilité. En 2024, VCF a donc travaillé en lien avec la Commission Européenne à la mise en place d'un accord permettant de soutenir les filières HVE et bio et en fixant des prix d'orientation sur les vins en vrac de ces catégories, dans les bassins en crise de Bordeaux, Occitanie et Vallée du Rhône.

Après un an de travaux et d'échanges avec la Commission Européenne, une sensibilisation des interprofessions et du CNIV, le dossier officiel a été déposé au printemps 2025 et devrait permettre d'accompagner les caves et nos producteurs pour la commercialisation de la récolte 2025.

Dossiers TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

Maintenir l'implication sur le dossier HVE

Les Vignerons Coopérateurs poursuivent leur mobilisation sur le dossier HVE en participant activement à la Compagnie Nationale des Commissaires Enquêteurs (CNCE) et aux groupes de travail techniques liés aux évolutions du référentiel (fertilisation, gestion de l'eau). En 2024, dernière année de la période de transition et malgré la clôture du GT fertilisation, ils ont activement remonté les blocages de la filière afin d'anticiper la suppression de la V3 du référentiel.

Les incertitudes entourant la possible réactivation du

crédit d'impôt HVE sur le nouveau référentiel (V4) ont également fortement mobilisé les équipes, qui ont dû éclaircir le sujet face aux positions contradictoires du Ministère de l'Agriculture et du Ministère des Finances. Avec l'ouverture des discussions sur une nouvelle révision du référentiel HVE, les Vignerons Coopérateurs suivent les travaux en cours du GT eau et alertent sur l'importance de maintenir un équilibre entre approche technique et orientations politiques au sein de la CNCE.

Répondre aux enjeux carbone des caves coopératives

À travers le groupe « expert carbone » de LCA, les Vignerons Coopérateurs renforcent leur implication et approfondissent leur connaissance d'un sujet complexe. Par l'analyse du contexte et des leviers spécifiques à la filière, ils identifient désormais clairement les enjeux majeurs pour les caves coopératives : le partage des données, le financement des transitions, l'anticipation de la réglementation et la réponse aux attentes sociétales. L'expertise acquise permet aux Vignerons Coopérateurs d'affiner leur stratégie et d'apporter un soutien adapté aux caves coopératives.



Anticiper les mouvances politiques pour faire progresser le sujet séparation vente-conseil

Marquée par une instabilité politique, l'année 2024 a ouvert plusieurs fenêtres d'opportunité pour faire avancer le dossier de la séparation entre la vente et le conseil en matière de produits phytosanitaires. En lien avec la section métier du grain, les équipes des Vignerons Coopérateurs ont maintenu une vigilance constante sur ce sujet pour apporter les éléments techniques et les argumentaires adaptés au dossier dans un calendrier incertain. Ces efforts ont permis des avancées politiques, jusqu'à l'adoption au Sénat d'un amendement offrant davantage de souplesse aux coopératives exerçant une activité de vente de produits phytosanitaires.

Néanmoins le dossier reste ouvert dans le cadre des différents textes visant la simplification du dispositif.

Encourager l'utilisation des financements pour le développement du réemploi

Les Vignerons Coopérateurs ont relayé activement les communications de l'Adelphé sur le financement des dispositifs de réemploi notamment via les lettres d'information et par l'organisation d'une intervention en Commission Environnement. Une note complète faisant le tour du sujet du réemploi, entre réglementation, opportunités et financements a également été diffusée au réseau afin de permettre

une communication étendue et complète sur ce sujet. Par ailleurs, les Vignerons Coopérateurs suivent les travaux menés par Citéo sur la mise en place d'un réseau national de réemploi autour de l'initiative R Cœur, veillant à ce que le dispositif soit adapté aux spécificités de la filière tout en garantissant une réelle performance environnementale.

Alerter des risques liés aux contraintes sur l'utilisation des produits de traitement

Les Vignerons Coopérateurs se sont particulièrement mobilisés en 2024 sur les dossiers liés à l'utilisation des produits phytosanitaires. Plusieurs évolutions réglementaires ont nécessité une action concertée : l'inclusion de la vigne parmi les espèces attractives pour les abeilles en période de floraison, les discussions sur l'évolution du projet d'arrêté relatif à la flavescence dorée et les retraits de certaines autorisations de mise sur le marché (AMM) sans solutions alternatives. Les Vignerons Coopérateurs ont activement participé aux discussions entre la filière et les ministères en charge de ces différents dossiers afin d'explorer les alternatives ou d'obtenir des dérogations, garantissant ainsi la résilience des exploitations agricoles.

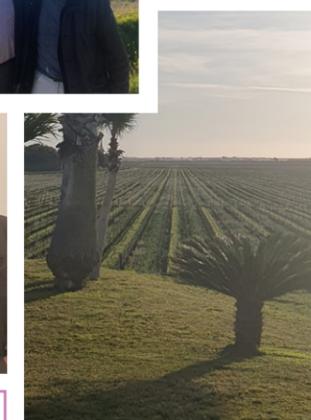
Dossiers EUROPEÉENS

Renforcement des relations avec nos homologues européens

En 2024, les missions et les occasions de rapprochement avec nos collègues des autres pays se sont poursuivies avec quelques temps forts :

- La visite de l'entreprise Feudo Arancio en Sicile avec le Wine Institute au mois de mars 2024
- Le groupe de travail du comité mixte vin franco-espagnol italien à Logroño en juillet 2024
- La réunion du Comité mixte franco-espagnol italien à Madrid en novembre 2024

De nombreuses réunions ont également eu lieu en visioconférence ou à Bruxelles pour partager nos positions et renforcer nos liens avec les coopératives espagnoles, italiennes et françaises.



Création de l'association European Wine Day

Dans le prolongement de l'évènement European Wine Day qui a eu lieu à Toulouse le 27 octobre 2023, les Vignerons Coopérateurs ont créé l'association European Wine Day pour pouvoir renouveler cet évènement. Les autres membres fondateurs de l'association sont l'Assemblée des Régions Européennes Viticoles (AREV), l'association Farm Europe et l'association Itervitis.

L'objet de l'association est de favoriser, au niveau européen, les échanges entre les associations, les acteurs européens et nationaux du secteur viticole européen et l'Union Européenne (la Commission, le Parlement et les États membres), pour : promouvoir et diffuser la réflexion sur l'avenir des filières vins de l'Union Européenne et la place du vin dans les sociétés européennes.

Mise en place du groupe à Haut Niveau sur le vin

A la demande de plusieurs organisations professionnelles dont VCF et le Copa-Cogeca, la Commission Européenne a mis en place à l'automne 2024 un Groupe à Haut Niveau pour l'avenir du secteur du vin en Europe. Ce groupe est parti d'une véritable prise de conscience de la crise structurelle que subit la filière et de la nécessité de revoir la politique européenne pour le secteur du vin.

Quatre réunions ont été programmées de septembre à décembre 2024 dont deux ouvertes aux professionnels et auxquelles a participé Ludovic Roux, représentant VCF et le Copa-Cogeca dans cette instance. VCF et le Copa-Cogeca ont contribué activement aux propositions aussi bien en matière de développement économique de la filière, de mesures de crise, de soutien au revenu des producteurs ou au renforcement du rôle des coopératives.

Une série de mesures a été proposée par la Commission à l'issue de ce groupe avec 3 axes : changement climatique, gestion des crises et relations consommateurs. Le travail mené a permis de faire valoir nos positions coopératives. Elles ont été reprises par la Commission et le nouveau Commissaire Christophe Hansen, juste nommé à son poste, les a repris à son compte en promettant de les traduire dans un acte législatif rapidement.

Dossiers JURIDIQUES

Résolution du dossier agriculteur actif

Lors de la publication du premier décret définissant la notion d'agriculteur actif, les coopératives agricoles n'avaient pas été intégrées dans le périmètre de cette définition, provoquant une perte d'aides pour un grand nombre de coopératives de vinification qui exploitaient des surfaces viticoles en propre. Alors qu'un décret corrigé intégrait certaines structures coopératives et associatives dans une version révisée du décret en mai 2023, les coopératives agricoles n'étaient toujours pas intégrées dans le décret. Les Vignerons Coopérateurs et l'ensemble de La Coopération Agricole avaient alors fait valoir que l'absence de mention des coopératives agricoles dans le décret portait préjudice à un grand nombre de caves et de vigneron, et qu'indirectement, une telle conception mettait à mal le statut coopératif. Les pouvoirs publics n'ayant pas répondu à leur demande initiale, La Coopération Agricole a initié un contentieux devant le Conseil d'Etat en 2023 pour demander la modification du décret et l'intégration des coopératives agricoles dans ce dernier.

La Coopération Agricole a finalement eu gain de cause, les pouvoirs publics ayant modifié le décret en intégrant les coopératives agricoles dans la version du décret entrée en vigueur le 25 mai 2024.

Préparer la réglementation européenne CSRD

Les Vignerons Coopérateurs ont appuyé les régions afin de préparer les caves coopératives concernées par la directive européenne CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive), relative à la publication d'informations en matière de durabilité. En relayant l'expertise développée au sein de LCA, ils ont alimenté le réseau en informations et ressources détaillées (guides, notes, webinaires, événements, etc.). Plusieurs interventions ont été organisées avec les fédérations régionales pour préciser le périmètre de la directive et les caves concernées, ainsi que la structure et les normes régissant la publication des rapports de durabilité imposés par cette réglementation.



Suivi de la refonte de déclaration de récolte et participation au projet de simplification douanière

Durant le salon de l'agriculture 2024, l'administration des douanes s'est engagée devant la filière à mener un grand chantier de simplification sur 8 axes. En parallèle, l'administration des douanes a travaillé sur la refonte de plusieurs téléservices, notamment sur la refonte de la déclaration de récolte.

Les Vignerons Coopérateurs ont fait remonter leurs demandes en matière de simplification et ont suivi les chantiers liés aux divers axes de simplification dans leurs développements et leurs évolutions. Dans ces travaux, il est essentiel pour les Vignerons Coopérateurs de présenter les problématiques spécifiques des coopératives agricoles et de s'assurer que les développements envisagés par les douanes prennent en compte leurs besoins.

Les chantiers de simplification initiés en 2024 portent notamment sur : la simplification des documents d'accompagnement, éviter au maximum les saisies multiples d'informations déjà connues par les douanes, la simplification du téléservice MVV, l'harmonisation des modalités de calcul du parcellaire dans la viticulture...



Suivi du dossier guichet unique de l'installation (mais pour toutes les filières)

Dans le cadre des travaux sur la Loi d'Orientation Agricole, devenue Pacte et Loi d'Orientation pour le Renouvellement des Générations Agricoles (PLORGA), des groupes de travail ont été mis en place par le Ministère de l'Agriculture pour travailler sur le futur guichet unique de l'installation prévu par cette loi sous le nom de réseau « France Services Agriculture ».

Les Vignerons coopérateurs et l'ensemble des filières de La Coopération Agricole ont participé à ces travaux pour partager l'expérience des coopératives agricoles dans la gestion des problématiques liées à l'installation de nouveaux agriculteurs. La Coopération Agricole a notamment pu souligner que les coopératives agricoles constituaient des partenaires essentielles de l'installation, tant par l'accès au marché qu'elles donnent aux nouveaux installés que par l'accompagnement spécifique qu'elles peuvent fournir pour soutenir leurs projets.

La Coopération Agricole a souligné que l'installation devait être envisagée en tenant compte des marchés, et que les coopératives agricoles constituaient des partenaires légitimes au sein des futurs guichets uniques de l'installation.

Enfin, La Coopération Agricole a milité pour que les guichets uniques d'installation prévoient une formation spécifique portant sur le modèle et les statuts coopératifs, la maîtrise du fonctionnement des coopératives étant essentielle pour l'avenir de l'agriculture et pour la pérennisation et la bonne gouvernance des coopératives qui maillent le territoire français.

Prise de contact avec le nouveau médiateur de La Coopération Agricole

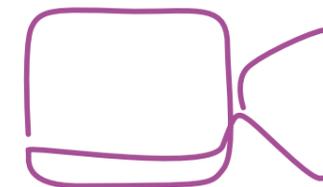
Le nouveau médiateur de la coopération Robert Deville a été nommé le 1^{er} mars 2024 pour une durée de trois ans. Le médiateur de la coopération est compétent sur les litiges relatifs aux relations entre un associé coopérateur et la coopérative dont il fait partie, ou entre coopératives et entre coopératives et unions.

Les Vignerons Coopérateurs ont eu l'occasion d'un échange avec M. Deville pour lui faire part des difficultés particulièrement importantes que connaissait la filière viticole. Cette rencontre a été également l'occasion de présenter les spécificités des coopératives de vinification. Enfin, les Vignerons Coopérateurs ont également souligné pendant ces discussions que la stricte application des statuts, y compris l'application de sanctions lorsque leurs statuts n'étaient pas respectés, était essentielle pour le bon fonctionnement des coopératives et leur pérennité. Cette première rencontre a permis d'initier un cycle de travail avec le nouveau médiateur de la coopération.



Animation du groupe des JVC et présentation des premières vidéos JVC au congrès 2024

Le Groupe des Jeunes Vignerons Coopérateurs s'est réuni en présentiel à deux reprises au cours de l'année 2024. Les Jeunes Vignerons Coopérateurs ont travaillé sur l'attractivité du modèle coopératif et ont échangé sur les pratiques d'animation qu'ils connaissent dans leurs régions respectives, ainsi que sur leurs préoccupations. Durant le Congrès des Vignerons Coopérateurs, les JVC ont pu travailler sur le guichet unique de l'installation et sur l'évolution des discussions portant sur ce guichet. Par ailleurs, ils ont également pu présenter en plénière les trois premières vidéos JVC filmées et montées durant l'année 2024 portant sur l'attractivité du modèle coopératif, destinées à être publiées courant 2025.



SOCIAL

L'année 2024 a poursuivi la tendance des précédentes, marquée par des défis économiques majeurs pour la filière vinicole, notamment la poursuite de la crise sectorielle et un contexte inflationniste pesant sur les entreprises. Malgré ces contraintes, la branche a su maintenir un dialogue social constructif, aboutissant à plusieurs accords et avenants significatifs.

L'un des points forts de cette année a été la renégociation de la grille des salaires à travers l'avenant 97. Face aux tensions liées à l'augmentation du SMIC et aux attentes des salariés, les négociations ont permis de trouver un équilibre entre les revendications syndicales et les contraintes économiques des entreprises.

L'année 2024 a également été marquée par des ajustements importants du régime de frais de santé. L'avenant 8 à l'accord du 2 février 2011 a permis de mettre en conformité le dispositif avec les réformes successives de 2022 et 2023. Ces évolutions garantissent aux salariés une meilleure couverture santé, adaptée aux évolutions réglementaires et aux besoins spécifiques de la filière.

L'une des avancées notables de cette année concerne les conditions de logement des travailleurs saisonniers, enjeu crucial pour les caves coopératives. L'accord dérogatoire aux conditions d'hébergement collectif a finalement abouti. Il vise à proposer aux DREETS des mesures compensatoires permettant de sécuriser et pérenniser l'accueil des saisonniers dans la région Champagne sur le périmètre de la zone de l'appellation. Cette initiative s'inscrit dans une volonté de trouver un équilibre entre les exigences réglementaires et les réalités du terrain, tout en garantissant des conditions de travail et de vie dignes aux salariés saisonniers.

Enfin, une refonte des outils du CQP Caviste en caves coopératives a été entamée. Cet effort de modernisation vise à renforcer l'attractivité de la filière en améliorant la montée en compétences des salariés.

Les travaux engagés incluent :

La création d'un référentiel de formation, définissant les objectifs pédagogiques et les critères de qualité des organismes de formation ainsi que l'élaboration d'outils d'évaluation et d'un livret de positionnement facilitant l'orientation des candidats.

La mise à jour du référentiel de compétences, en vue de sa réinscription au RNCP dans le courant de l'année 2025.

Malgré un contexte économique complexe, la branche a démontré sa capacité à adapter la convention collective aux évolutions réglementaires, à garantir une protection sociale renforcée aux salariés et à améliorer les conditions de travail dans la filière.

Le dialogue social demeure ainsi un levier essentiel pour préserver l'attractivité des caves coopératives, assurer leur pérennité et accompagner les entreprises dans un environnement en mutation.



Projets de développement soutenus par LE CASDAR

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ET DE LA FORET

Liberté
Égalité
Fraternité

Finalisation du projet RECOLTERA et publication des cahiers du développement coopératif

Les Vignerons Coopérateurs ont vu deux ans de travaux se clôturer avec la fin du projet INTER ONVAR RECOLTERA (Réussir Collectivement la Transmission Et les Relations en Agriculture). Ce projet qui rassemblait 11 ONVAR (Organisme Nationaux à Vocation Agricole et Rurale), dont La Coopération Agricole, visait à étudier la transmission au sein des collectifs économiques agricoles : coopératives de transformation, CUMA, GAEC, magasins de producteurs...

Ce projet a notamment permis d'étudier différents cas de transmission de collectifs et leurs spécificités, pour que ces transmissions puissent être réussies. La pertinence du modèle coopératif a notamment été démontrée par la reprise dans les statuts coopératifs d'un grand nombre de leviers positifs pour les transmissions (accessibilité du capital, gestion démocratique, transparence et documents d'informations prévus par les statuts, modes de gouvernance formalisés, sanctions prévues par les statuts et formalisées...).

Des fiches reprenant des témoignages et des fiches thématiques ont été produites au cours de ce projet, comme : « Des modalités d'entrées et de sorties anticipées et accueillantes » ; « Faciliter la transmission : la gouvernance et l'organisation du travail » ; « Faciliter la transmission : la formalisation des objectifs et des valeurs »...

Les ressources de ce projet sont notamment accessibles à l'adresse suivante : [Ressources de ce projet](#)

Par ailleurs, dans le cadre du programme pluriannuel du CASDAR de La Coopération Agricole, les Vignerons Coopérateurs ont participé en 2024 à la rédaction des « Cahiers du développement coopératif », dédié cette année au collectif, avec pour fil conducteur la question suivante : « peut-on bâtir une agriculture de demain performante et résiliente sans s'appuyer sur la force du collectif ? ».

Ces cahiers comportent des articles divers et variés, notamment sur l'histoire coopérative, la stratégie de gestion du foncier et la gouvernance coopérative, la notion de double engagement des coopérateurs, les coopératives à l'étranger, ou encore, l'installation collective au regard du capital et de l'organisation démocratique.

Ce numéro est l'occasion de démontrer l'intérêt de l'organisation coopérative pour l'installation et l'exercice de l'agriculture, sous plusieurs angles différents, et d'interroger ses avantages, ses limites et les éventuelles évolutions qu'il pourrait connaître.

Ce numéro des cahiers du développement coopératif est accessible à l'adresse suivante : [Numéro des cahiers du développement coopératif](#)

Participer à la résilience de la filière à travers le projet VITILIENCE

Vitilience est un projet financé par le CASDAR et porté par l'IFV, visant à créer un réseau de démonstrateurs innovants dans 12 régions viticoles pour renforcer la résilience des vignobles français face au changement climatique. Partenaires du projet, les Vignerons Coopérateurs participent à la coordination nationale en assurant le lien entre les animations régionales et le réseau des Vignerons Coopérateurs. Ils contribuent également à définir les lignes directrices pour intégrer les caves coopératives et les fédérations dans l'élaboration de projets de démonstrateurs territoriaux.

Vie INTERNE DU RÉSEAU VCF

Réflexion prospective

2024 a été placé sous le signe de la réflexion prospective pour l'avenir de notre secteur.

Un séminaire des directeurs du réseau a d'abord eu lieu à Paris en début d'année 2024. Il a permis de travailler sur les grands enjeux qui attendent nos coopératives et nos producteurs : renouvellement des générations, baisse de la consommation de vin, difficultés économiques et risque climatiques.

Il s'est poursuivi par un séminaire du Conseil de section réuni au Croisic fin mars 2024 et qui a travaillé sur une réflexion prospective à l'horizon 2050 avec l'appui méthodologique du service prospective de FranceAgriMer. Ce séminaire a permis également d'aborder la situation des caves en difficultés, d'évaluer leur nombre et de réfléchir collectivement aux solutions possibles pour les accompagner.

Comme tous les ans, le président Joel Boueilh est également allé à la rencontre des adhérents durant l'année 2024. En particulier, cette année avait lieu la première AG de la section Vignerons Coopérateurs Sud issue de la fusion des deux fédérations départementales Var et Bouches du Rhône et intégrées à La Coopération Sud.

Enfin le congrès 2024 s'est tenu dans le Var, sur l'île des Embiez. Comme chaque année ce moment privilégié, permet des échanges et une grande convivialité tout en faisant avancer les dossiers phares de l'année. En outre, 2024 aura été placée sous le signe de l'intelligence artificielle avec une présentation dynamique du sujet.



COMMUNICATION



Edition d'un numéro spécial Terres de vins

50 caves coopératives ont été sélectionnées pour participer à un numéro « spécial coopératives » réalisé en collaboration avec le magazine Terre de Vins, sorti en février 2024. Le magazine a retracé l'histoire et les valeurs de la coopération, les transitions environnementales, l'innovation et l'œnotourisme. Une cuvée de chacune des caves participantes a été mise en lumière à travers ce numéro.

Coup de cœur national des femmes

Chaque année, en juin, la fédération régionale d'Occitanie organise le Coup de cœur des Femmes, une dégustation de vins coopératifs d'Occitanie réalisée exclusivement par un jury composé de femmes (journalistes, entrepreneuses, influenceuses, etc.). En 2024, VCF a étendu cet événement au niveau national : après la dégustation régionale, ce même jury a pu découvrir les 50 cuvées sélectionnées par Terres de Vins et en sélectionner trois.

Le 4 juillet 2024 à Paris, les trois cuvées ont été primées lors d'une cérémonie parrainée par la Ministre déléguée à l'Agriculture, Agnès Pannier-Runnacher et réalisée dans les salons du Ministère de l'Agriculture.

Participation au Prix de la Femme d'Influence

En 2024, VCF a initié un partenariat avec l'Association des Femmes d'Influence présidée par Patricia Chapelotte. Dans le cadre de ce partenariat, VCF a participé à la 11ème Edition du Prix de la Femme d'Influence 2024 et a apporté son soutien en sublimant le cocktail et le dîner avec une sélection de 4 vins coopératifs : 2 blancs et 2 rouges. Une belle occasion de célébrer cet événement avec les saveurs authentiques de nos caves coopératives.

Des lauréates ont été présentes dans plusieurs catégories : politique, économie, culturelle, «coup de cœur» et espoir. Ces distinctions honorent des femmes qui transforment leurs domaines, bousculent les idées reçues et ouvrent la voie pour les générations futures.

Congrès 2024 – Ile des Embiez

Le congrès VCF s'est déroulé les 26 et 27 juin 2024 sur l'île des Embiez, réunissant notre réseau, des invités nationaux de notre filière et nos partenaires sous le thème « Au cœur et acteurs de toutes les mutations ».

Parmi les sujets abordés, l'impact de l'intelligence artificielle sur nos caves coopératives et notre réseau a fait l'objet de deux interventions et mis en lumière les défis mais aussi les opportunités qui nous attendent dans ce domaine.

Le congrès a également été l'occasion de revenir sur les actions phares de 2023.



QUELQUES CHIFFRES 2024

in **1 399**
abonnés

→ 90 publications au cours de l'année
→ 126 republications

X **2 367**
abonnés

→ 128 tweets au cours de l'année
→ 114 retweets

25
articles

→ mentionnant Joël Boueilh et la section VCF

2 passages à Sud Radio
1 passage sur France Inter
1 passage sur CNEWS
1 passage sur ARTE
1 radio publique allemande



Opérations réalisées

Terre de Vins **Terres de vins**
→ spécial coopératives

2 vidéos Wilbi
→ Conseiller culture et maître de chai

Tour de France **Tour de France Solutions Coopératives**

#Jeunesdéter
→ pour attirer plus de jeunes dans nos métiers

 **My job glasses**

Pour en savoir plus, consultez notre rapport d'activité en ligne




LA COOPÉRATION AGRICOLE
VIGNERONS COOPÉRATEURS

www.lacooperationagricole.coop

